



PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS VERBAL

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2015
Immédiatement après les séances d'adoption du budget 2016 et du
programme triennal d'immobilisation prévues respectivement à 18 h 30 et 19h**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2015 du Conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tenue au Centre Harpell situé au 60, rue Saint-Pierre. Lors de cette séance, sont présents :

- Madame le Maire, Paola Hawa;
- Madame la conseillère Dana Chevalier;
- Messieurs les conseillers Ryan Young, Daniel Boyer, Yvan Labelle et Michel Boudreault;

Le directeur général, Monsieur Martin Bonhomme.

Madame le Maire Paola Hawa agit comme présidente de la présente séance.

Me Catherine Adam, greffière, agit comme secrétaire de la présente séance.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

12-347-15 Ouverture de la séance

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Michel Boudreault

D'ouvrir la séance extraordinaire du 21 décembre 2015. Il est 20 h 33.

Adoptée à l'unanimité.

12-348-15 Ordre du jour

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Michel Boudreault

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous en y retirant la résolution quant à l'adoption du règlement numéro 784 sur l'administration du service d'égout et d'aqueduc :

Adoptée à l'unanimité.

1. Ouverture de la séance

12-347-15 Ouverture de la séance

12-348-15 Ordre du jour

2. Période de questions allouée aux personnes présentes sur les sujets traités à l'ordre du jour

3. Développement communautaire

12-349-15 Demande de permis de réunions auprès de la Régie des Alcools, des courses et des jeux du Québec afin de vendre des boissons alcoolisées lors des activités du Carnaval (souper spaghetti et événement bar et disco extérieur)

3. Administration et greffe

12-350-15 Élection partielle– Rémunération du personnel électoral

12-351-15 Approbation du budget de la Société de Développement commercial (SDC) pour l'année 2016

4 Avis de motion, lecture et adoption de règlements

12-352-15 Adoption du règlement numéro 787 sur les tarifs

12-353-15 Adoption du règlement numéro 788 sur la taxation pour l'année 2016 de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

5 Dépôt de documents

6. Levée de la séance

12-354-15 Levée de la séance

2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES SUR LES SUJETS TRAITÉS À L'ORDRE DU JOUR

Il y a 31 personnes présentes.

La période de questions est ouverte à 20 h 33.

Les principales questions ou commentaires formulés parmi les personnes présentes lors de la séance se résument comme suit :

Identification de la personne présente	Résumé de l'objet principal de l'intervention
Aucune intervention	

La période de questions est close à 20 h 34.

3. DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

12-349-15	Demande de permis de réunions auprès de la Régie des Alcools, des courses et des jeux du Québec afin de vendre des boissons alcoolisées lors des activités du Carnaval (souper spaghetti et événement bar et disco extérieur)
------------------	--

ATTENDU la nécessité de procéder à une demande de permis de réunion auprès de la Régie des Alcools, des courses et des jeux du Québec pour la vente de boissons alcoolisées lors des activités du Carnaval d'hiver 2016;

ATTENDU QUE le souper spaghetti se tiendra au Centre Harpell le 5 février 2016;

ATTENDU QUE l'activité du bar et disco extérieur se tiendra dans l'aire de stationnement en face de l'Hôtel de Ville au 109 rue Sainte-Anne, le 6 février 2016;

ATTENDU la recommandation de la directrice aux Loisirs;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Ryan Young

De procéder à deux demandes de permis de réunion auprès de la Régie des Alcools, des courses et des jeux du Québec pour la vente de boissons alcoolisées pour l'activité du souper spaghetti qui se tiendra le vendredi 5 février 2016 au Centre Harpell ainsi que pour l'activité de bar et disco extérieur qui se tiendra dans l'aire de stationnement en face de l'Hôtel de Ville le 6 février 2016.

D'autoriser la dépense et le paiement de la somme de 172 \$, taxes non applicables, à même le poste budgétaire 02-190-00-284 du fonds général du budget 2015.

D'autoriser la greffière, Me Catherine Adam, à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tout document donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

3. ADMINISTRATION ET GREFFE

12-350-15	Élection partielle– Rémunération du personnel électoral
------------------	--

ATTENDU l'avis de vacance au poste de conseiller municipal du district numéro 3 donné le 8 décembre 2015;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Daniel Boyer
Appuyé par Dana Chevalier

D'accepter la grille des tarifs de rémunération du personnel électoral dont copie est jointe en annexe « A » pour valoir comme si au long récitée pour l'élection partielle de 2016.

De retenir les services de madame Lucie Gendron, consultante externe, auprès du bureau de la présidente d'élection conformément à son offre de services datée du 8 décembre 2015.

D'imputer ces dépenses au poste budgétaire 02-141-00-419 du fonds général.

Adopté à l'unanimité.

12-351-15	Approbation du budget de la Société de Développement commercial (SDC) pour l'année 2016
------------------	--

ATTENDU QUE la SDC doit transmettre à la Ville son budget annuel approuvé au plus tard le 1^{er} novembre de chaque année ;

ATTENDU QUE suivant la réception du budget, le conseil municipal peut l'approuver après s'être assuré que toutes les formalités ont été suivies pour son adoption ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Dana Chevalier

D'approuver le budget de la Société de Développement commercial (SDC) pour l'année 2016, sous réserve de l'ajustement à 2 500 \$ correspondant au montant de la subvention de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

4 AVIS DE MOTION, LECTURE ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

12-352-15	Adoption du règlement numéro 787 sur les tarifs
------------------	--

ATTENDU QU' un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné par Madame le maire, Paola Hawa, lors de la séance ordinaire du 9 novembre 2015, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Yvan Labelle

D'adopter le règlement numéro 787 dont copie est jointe en annexe « B ».

Adoptée à l'unanimité.

12-353-15	Adoption du règlement numéro 788 sur la taxation pour l'année 2016 de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue
------------------	--

- ATTENDU la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., c. F-2.1);
- ATTENDU la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);
- ATTENDU la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1);
- ATTENDU la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal* (2008, c. 19);
- ATTENDU QU' un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné par Madame le maire, Paola Hawa, lors de la séance ordinaire du 9 novembre 2015, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;
- ATTENDU QUE les membres du conseil municipal déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Dana Chevalier

D'adopter le règlement numéro 788 dont copie est jointe en annexe « C ».

Adoptée à l'unanimité.

5 DÉPÔT DE DOCUMENTS

La greffière dépose :

Le certificat de signification de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire attestant la réception de l'avis requis par l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* par tous les membres du conseil, dont l'original est joint en annexe « D »;

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

12-354-15	Levée de la séance
------------------	---------------------------

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Daniel Boyer

De lever la présente séance extraordinaire. Il est 20 h 37

Adoptée à l'unanimité.

Paola Hawa
Maire

M^e Catherine Adam, avocate
Greffière

TARIFS SUR LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL

Élection partielle 2016

Postes	Salaire	
<u>Commission de révision</u>		
Président	25,00/horaire	
Réviseur (2)	20,00/horaire	
Agent-réviseur	18,00/horaire	
Substitut	54,00/jour	
<u>Vote par anticipation (BVA)</u>		
Primo – responsable de salle	300,00/jour	
Scrutateur	200,00/jour	
Scrutateur – dépouillement	55,00/jour	
Secrétaire de bureau de vote	190,00/jour	
Secrétaire – dépouillement	50,00/jour	
Substitut	90,00/jour	
<u>Vote itinérant (BVI)</u>		
Scrutateur	18,00/horaire	90,00\$ minimum par jour
Secrétaire de bureau de vote	16,00/horaire	80,00\$ minimum par jour

<u>Jour du scrutin (BVO)</u>	
Primo – responsable de salle	375,00/jour
Scrutateur	275,00/jour
Secrétaire de bureau de vote	260,00/jour
Substitut	70,00/jour
<u>Divers</u>	
Formation	Incluse
Agent-réviser – frais de déplacement	Selon les tarifs de la ville (0,53/km)
Responsable de salle – transport des urnes	30,00/jour
Cellulaire (utilisation d'un cellulaire personnel)	15,00/forfaitaire
<u>Bureau du président d'élection</u>	
Présidente d'élection	Base 5 400,00
Secrétaire d'élection	¾ du président
<u>Trésorier</u>	
Vérification d'un rapport de dépenses électorales déposé par un candidat indépendant autorisé	110,00/par rapport
Vérification d'un rapport financier déposé par un candidat indépendant autorisé	50,00/par rapport
Fonctions générales exercées pour chaque candidat indépendant autorisé	20,00/par candidat